



Litige avec un vendeur belge

Par **papy95450**, le **02/05/2012 à 15:14**

Bonjour,
J'ai acheté un matériel en Belgique par internet il y a 3 mois, or une pièce présente déjà un défaut de fonctionnement.
J'ai contacté le vendeur qui m'a fait croire qu'il m'envoyait cette pièce pour remplacer la défectueuse mais il ne le fait pas, et ne réponds même plus à mes mails de relance.
Que puis-je faire afin de le contraindre à respecter la garantie d'un an de ce dit matériel ?
Merci de vos réponses.
Cordialement

Par **pat76**, le **02/05/2012 à 19:06**

Bonjour
Lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de respecter les clauses du contrat et principalement celles de la garantie.
Vous précisez que faute d'avoir reçu la pièce pour remplacer celle défectueuse dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant le juridiction compétente pour faire valoir vos droits.
Indiquez que la Belgique faisant partie de l'Union Européenne, qu'un jugement prit en France sera applicable en Belgique.
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **papy95450**, le **03/05/2012 à 17:09**

Bonjour,
Merci pour vos instructions qui m'ont été fort utiles , j'ai fait une mise en demeure dès ce matin à ce vendeur indélicat.
Je reçois une réponse cet après midi en m'informant que la pièce était arrivée ce matin et qu'il la postait aujourd'hui !!
Faut-il croire aux miracles ?
En tout cas merci encore
Bien cordialement.
M COURTOIS

Par **pat76**, le **03/05/2012** à **17:13**

BonjourrrrrnLe miracle se réalisera quand vous aurez la nouvelle pièce en main.